

## **POINT SUR LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 AVRIL 2024**

Lundi 22 avril 2024, la Commission permanente du Conseil départemental s'est réunie et a examiné 43 rapports.

Nous sommes intervenus sur plusieurs dossiers : **la protection de l'enfance, le soutien à l'éducation prioritaire, la lutte contre les PFAS et l'entrée en service de la SDEP de Champigny.**

**Fatiha Aggoune, présidente de groupe, a interpellé le président Olivier Capitanio sur les conséquences de l'article 44 de la Loi Immigration**, votée en décembre 2023. Celui-ci permet en effet d'exclure les jeunes issus de la protection de l'enfance des contrats jeunes majeurs, lorsqu'ils sont frappés d'une OQTF.

En plus d'avoir appliqué cette mesure dès janvier 2024, **la droite départementale a fait du Val-de-Marne le 1er département de France à obtenir sur cette question une jurisprudence par le Conseil d'État !** Une fois de plus, M. Capitanio a botté en touche, n'assumant visiblement pas ce zèle dans l'application de la Loi Immigration.

**Flore Munck a à nouveau interpellé l'exécutif sur le peu de dossiers de subvention déposés par les collègues en REP et REP+.** Elle a appelé le Département à communiquer davantage à ce sujet auprès des équipes pédagogiques. Une suggestion balayée d'un revers de main par le vice-président chargé des collègues...

**Sokona Niakhaté s'est félicitée de l'entrée en service prochaine de la Station de Dépollution des Eaux Pluviales de Champigny**, fruit d'un important engagement de la majorité départementale de gauche. Cet équipement de pointe permettra d'améliorer la biodiversité et la propreté, et ouvrira la voie à la baignade dans la Marne !

Par ailleurs à l'occasion de la signature de la charte de l'Institut National du Cancer, **Sokona Niakhaté a proposé que le Département s'engage à travailler sur les enjeux liés aux polluants éternels (les PFAS)** - facteurs de nombreuses maladies dont les cancers - pour contribuer à prévenir et limiter la contamination ; une quinzaine de sites étant concernés en Val-de-Marne. ●